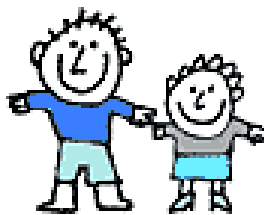


COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE EN
MATIERE DE PLACEMENTS
C.N.A.P.

RAPPORT D'ACTIVITE 2005



édité par le
Secrétariat Permanent de la C.N.A.P.
64, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
Tél.: 40 06 16-30 /-31
Fax: 26 45 94 67
email : sibylle.boesch@cnap.lu
marie-rose.kunsch@cnap.lu
<http://www.egca.lu>

RAPPORT D'ACTIVITE 2005

RAPPORT D'ACTIVITE 2005	1
1. COMPOSITION DE LA CNAP	2
2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DÉPANNAGE EN 2005	3
2.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	3
2.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	4
3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSÉES À LA C.N.A.P.	5
3.1. Evolution de la liste d'attente en 2005	5
3.2. Evolution de la liste d'attente et des placements réalisés depuis 1993	6
3.3. Places libres et demandes de placement actives de 1994 à 2005	6
3.3.1. Petit lexique	7
3.3.2. Enfants	8
3.3.3. Adolescents	9
3.4. Taux d'occupation 2005	10
3.4.1. Enfants	10
3.4.2. Adolescents	10
3.4.3. Evolution du taux d'occupation	11
4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2005	12
4.1. Evolution des placements réalisés via la liste d'attente de la CNAP et les placements effectués sans liste d'attente	12
4.2. Sexe et âge	12
4.3. Provenance	13
4.3.1. Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2005	13
4.3.2. Communes d'où les enfants et adolescents placés proviennent	14
4.4. Demandeurs	16
4.5. Nationalités	16
5. DURÉE DE PROCÉDURE D'ADMISSION	17
6. ENTREES ET SORTIES	19
6.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	19
6.1.1. Total des entrées et sorties en 2005 dans les centres d'accueil classiques	19
6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques	20
6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques	20
6.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	21
6.2.1. Total des entrées et sorties en 2000 dans les FADEPs	21
6.3. Bilan de tous les placements réalisés en date du 31.12.2005	21
7. PERSPECTIVES 2006	22

1. COMPOSITION DE LA CNAP

La Commission Nationale d'Arbitrage en matière de placements (CNAP) se compose de trois membres représentants de l'Entente des Gestionnaires de Centres d'Accueil (EGCA), qui ont été désignés par un vote des délégués de cette Entente et de deux membres représentants du Ministère de la Famille.

Membres représentants de l'EGCA : Mme Catherine THINNES, présidente ;
Monsieur Jean STREITZ, membre ;

Membres représentants du Ministère de la Famille : Mme Joëlle LUDEWIG ;
Mme Suzette MEYER ;

La CNAP est doté d'un Secrétariat Permanent, géré par l'EGCA. Deux employées y sont embauchées :
Mme Sibylle BOESCH, préposée ;
Mme Marie-Rose KUNSCH;

2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE EN 2005

2.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

Nom du centre d'accueil classique	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL places disp. ⁸	Enfants	Adolescents
Fondation de Colnet d'Huart	Croix-Rouge Luxembourgeoise	18	9	9
Foyer St. Joseph	Fondation Maison de la Porte Ouverte	11	-	11
Foyer Ste. Claire	Clara Fey a.s.b.l.	24	16	8
Foyer Ste. Elisabeth	Anne a.s.b.l.	29	29	-
Foyer Storm	Noémi a.s.b.l.	8	-	8
Institut St. François	Françoise Dufaing a.s.b.l.	18	18	-
Institut St. Joseph ⁹	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	31	16	15
Jongenheem	Jongenheem a.s.b.l.	64	32	32
Kannerheem Itzig	Victor Elz a.s.b.l.	24	24	0
Kannerland	Anne a.s.b.l.	24	18	6
Kannerschlass	Fondation Kannerschlass	24	24	-
Maisons d'Enfants de l'État ¹⁰	Ministère de la Famille	70	63	7
Vesos Mersch ¹¹	Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	49	32	17
TOTAL		394	281	113

Le chiffre des lits disponibles a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes étant donné que la Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf a ouvert un nouveau groupe de vie avec sept places pour enfants notamment le « Foyer du Nord » à Mersch en juin 2005.

En novembre 2005, le Jongenheem a.s.b.l. a inauguré une nouvelle structure de logement pour adolescents à partir de 15 ans, le « foyer Oikos » à Luxembourg-Rollingergrund avec un total de 8 lits.

Les Maisons d'Enfants de l'Etat ont fermé les portes de leur foyer pour filles « Claire Kieffer » et de leur groupe de vie « Eist Heem » afin d'instaurer un nouveau groupe mixte pour adolescents, le « Jugendgrupp », en novembre 2005 avec un total de 9 pensionnaires pour l'instant.

En résumé : nouvelles structure en 2005

⁸ Places disponibles ≠ places conventionnées

⁹ y compris Foyer Thérèse

¹⁰ Les Maisons d'Enfants de l'Etat appliquent également les procédures de la CNAP mais ne peuvent pas être impliquées dans un litige.

¹¹ y compris les Foyers Cales et Leir

Nom du centre d'accueil	Nom du nouveau groupe de vie	Nombre de places disponibles
Vesos Mersch	« Foyer Nord »	7
Jongenheem	« Foyer Oikos »	8
Maisons d'Enfants de l'Etat	« Jugendgrupp » (nom provisoire)	9 (nombre provisoire)

Reste à noter que les deux tableaux mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte des places surnommées « SLEMO » (= Structure de logement en milieu ouvert) et « CAEMO » (= Centre d'Accompagnement en milieu ouvert).

2.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

Le placement en FADEP se fait sur demande orale et après accord formel du représentant mandaté de l'organisme gestionnaire. Celui-ci communique aussi rapidement que possible toutes les données utiles sur les placements effectués à la CNAP.

En général, on s'adresse donc directement aux responsables des FADEPs mêmes. Le passage par la CNAP n'est pas obligatoire.

Nom du FADEP	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL	Enfants	Adolescents
Centre polyvalent pour enfants	Fondation Pro Familia	10	10	-
Don Bosco	Fondation Maison de la Porte Ouverte	10	10	-
Ste. Elisabeth	Elisabeth a.s.b.l.	3	3	-
St. Joseph Rumelange	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	10 ¹²	10	-
St. Joseph Luxembourg	Fondation Maison de la Porte Ouverte	9	-	9
Mederchershaus	Femmes en Détresse a.s.b.l.	10	-	10
TOTAL		52	33	19

TOTAL GENERAL CDAs et FADEPs:	446	314	132
--------------------------------------	------------	------------	------------

¹² 2 places temporairement non disponibles

3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSEES A LA CNAP

3.1. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE EN 2005

	Report Mois préc.	Nouv. dem.	TOTAL LDA ¹³ au dernier du mois	Placé Conv. ¹⁴	Placé STA ¹⁵	TOTAL PLACE ¹⁶	Annulé	Actif	Suspens ¹⁷	Reste sur LDA début mois prochain
Janvier	38	15	53	5	1	6	4	34	9	43
Février	43	12	55	9	1	10	1	35	9	44
Mars	44	12	56	3	1	4	6	40	6	46
Avril	46	10	56	5	1	6	4	39	7	46
Mai	46	17	63	5	0	5	4	47	7	54
Juin	54	21	75	1	0	1	2	65	7	72
Juillet	72	6	78	10	0	10	1	60	7	67
Août	67	7	74	2	6	8	2	54	10	64
Sept.	64	10	74	13	1	14	4	43	13	56
Oct.	56	7	63	5	0	5	3	37	18	55
Nov.	55	14	69	4	2	6	3	40	20	60
Déc.	60	19	79	7	0	7	3	50	19	69
		150		69	13	82	37			

Il ressort du tableau ci-dessus que le Secrétariat Permanent a traité au total 188 demandes, dont :

- 38 reportées de l'année 2004, et
- 150 nouvellement introduites en 2005.

Des 150 nouvelles demandes de placement, 39 étaient des demandes de placement à base volontaire et 111 passaient par le Tribunal de la Jeunesse.

De ces demandes:

- 82 ont abouti à un placement (dont 18 placements volontaires et 64 par voie judiciaire),
- 37 ont été annulées en cours de route, et
- 69 sont restées sur la liste d'attente au 31.12.2005.

Parmi les 69 demandes restées sur la liste d'attente au 31 décembre 2004, 19 étaient mises « en suspens » jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents en question. A noter que 18 des 69 demandes de placement sont à base volontaire.

¹³ LDA = Liste d'attente

¹⁴ Placé Conv. = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés

¹⁵ Placé STA = Total des placements dans les Maisons d'Enfants de l'Etat (Staatlech Kannerheemer)

¹⁶ Total Placé = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés et les Maisons d'Enfants de l'Etat

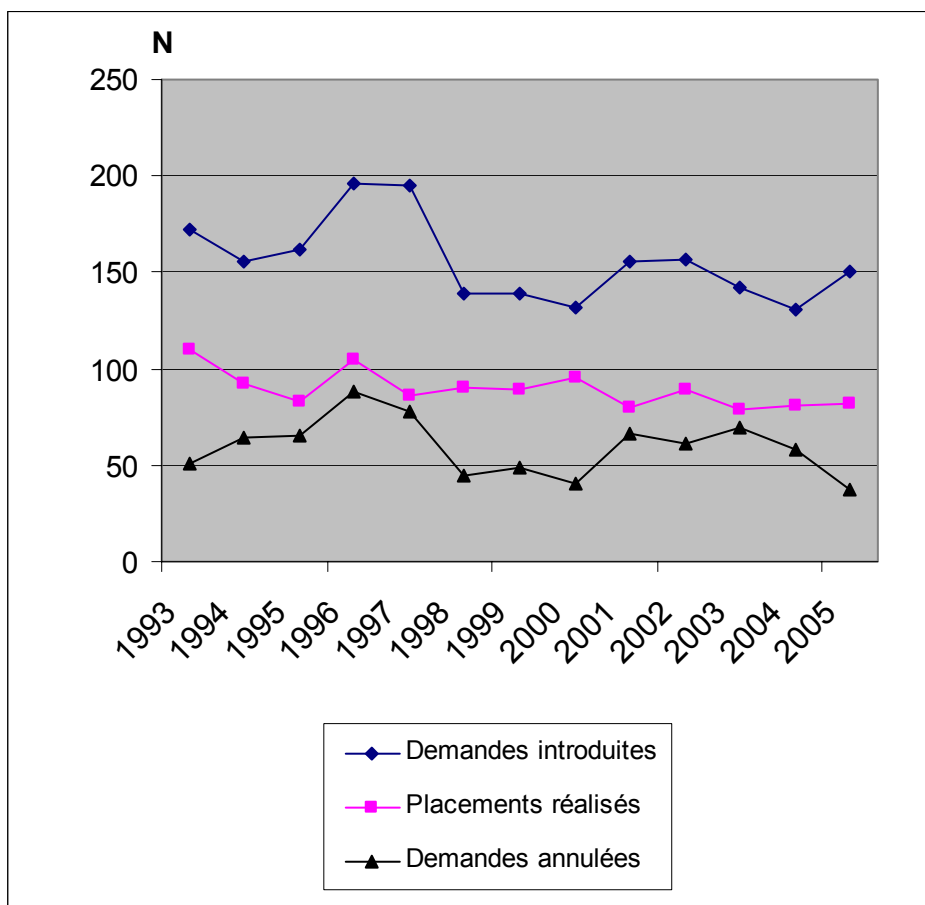
¹⁷ Les demandes de placement qui sont en "suspens" sont des demandes de placement de mineurs où la demande n'est pas envoyée aux centres d'accueil disposant de places libres étant donné que la situation du mineur nécessite encore plus de clarification.

Des 37 demandes de placement annulées en 2005, le Secrétariat Permanent comptait 10 demandes de placement à base volontaire et 27 par voie judiciaire.

3.2. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE ET DES PLACEMENTS REALISES DEPUIS 1993

Depuis l'année 2002, le nombre des demandes de placement introduites auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP a diminué par rapport aux années précédentes pour augmenter de nouveau en 2005 avec un total de 150 demandes de placement introduites. Le nombre des placements réalisés est resté plus ou moins constant au cours des dernières années (82 placements réalisés en 2005, 81 placements réalisés en 2004, 79 placements réalisés en 2003 et 86 placements réalisés en 2002).

Le nombre des demandes de placement annulées, par contre, continue à diminuer par rapport à l'année précédente c. à d. 69 demandes étaient encore annulées en 2003, 58 demandes étaient annulées en 2004 et 37 demandes de placement ont été annulées en 2005.



3.3 PLACES LIBRES ET DEMANDES DE PLACEMENT ACTIVES DE 1994 A 2005

3.3.1. Petit lexique

- places disponibles : les places qui sont à disposition des enfants et adolescents de 0 à 18 ans suivant les Conventions signées avec le Ministère de la Famille ;
- places déclarées libre : les centres d'accueil classiques qui sont priés d'envoyer une déclaration de sortie pour chaque mineur d'âge quittant leur institution, signalent ainsi à la CNAP la vacance d'une place ;
- places réservées : les places qui sont réservées pour des enfants et adolescents attendant leur admission après que le centre d'accueil classique a donné son accord de principe ;
- places bloquées : les places qui ne sont pas disponibles :
 - travaux de rénovation dans les différents centres d'accueil classiques;
 - assurer le retour de mineurs d'âge qui font un essai de réintégration familiale ;
- demandes actives : demandes de placement parvenues au Secrétariat Permanent qui peuvent être envoyées aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) ; par opposition : demandes en suspens ;
- demandes en suspens : la demande en suspens reste sur la liste d'attente, gérée par le Secrétariat Permanent, respectivement n'est pas envoyée aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents concernés ;
- demandes annulées : les demandes de placement sont annulées par le demandeur professionnel parce qu'un placement ne s'impose plus respectivement une autre solution que le placement dans un centre d'accueil classique a été trouvée ;

3.4. TAUX D'OCCUPATION 2005

Dans les tableaux qui suivent, le taux d'occupation des centres d'accueil classiques énumérés sous la rubrique 1.1. (page 3) est calculé à partir des données fournies par ces centres d'accueil classiques, à savoir :

- (a) le nombre de places réellement disponibles ;
- (b) le nombre de places non-occupées (libres, bloquées ou réservées).

Le nombre de places occupées est obtenu en calculant (a) - (b).

N.B. Le nombre des places réellement disponibles en 2005 diffère du nombre de places conventionnées tel qu'il figure p.ex. dans le Rapport Annuel du Ministère de la Famille à cause de la fermeture d'un groupe de vie, de la fermeture temporaire d'un groupe de vie à cause de travaux de rénovation ou autre. En plus, la CNAP n'est pas compétente en ce qui concerne les places « SLEMO » c. à d. structures de logement en milieu ouvert qui hébergent des jeunes adultes mais parfois aussi des mineurs d'âge (âge d'admission en SLEMO : 17 à 25 ans).

3.4.1. Enfants

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	271	3	0	4	7	264	97,4 %
Février	271	0	0	4	4	267	98,5 %
Mars	271	1	0	4	5	266	98,2 %
Avril	271	2	1	2	5	266	98,2 %
Mai	271	3	1	1	5	266	98,2 %
Juin	271	3	1	1	5	266	98,2 %
Juillet	271	3	0	8	11	260	95,9 %
Août	277 ¹⁸	6	0	5	11	266	96,0 %
Sept.	277	4	0	3	7	270	97,5 %
Oct.	277	2	0	4	6	271	97,8 %
Nov.	278 ¹⁹	2	0	1	3	275	98,9 %
Déc.	278	2	0	1	3	275	98,9 %
							97,8 %

En 2005, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour enfants a été de 97,8%.

3.4.2. Adolescents

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	111	9	0	0	9	102	91,9 %
Février	111	4	0	1	5	106	95,5 %
Mars	111	7	0	3	10	101	91,0 %
Avril	111	4	0	4	8	103	92,8 %
Mai	111	8	0	0	8	103	92,8 %
Juin	111	8	3	1	12	99	89,2 %
Juillet	111	8	0	1	9	102	92,9 %
Août	111	7	0	4	11	100	90,1 %

¹⁸ Inauguration du nouveau « Foyer Nord » avec six places pour enfants en dessous de l'âge de 12 ans, géré par la Fondation Kannerduerf à Mersch.

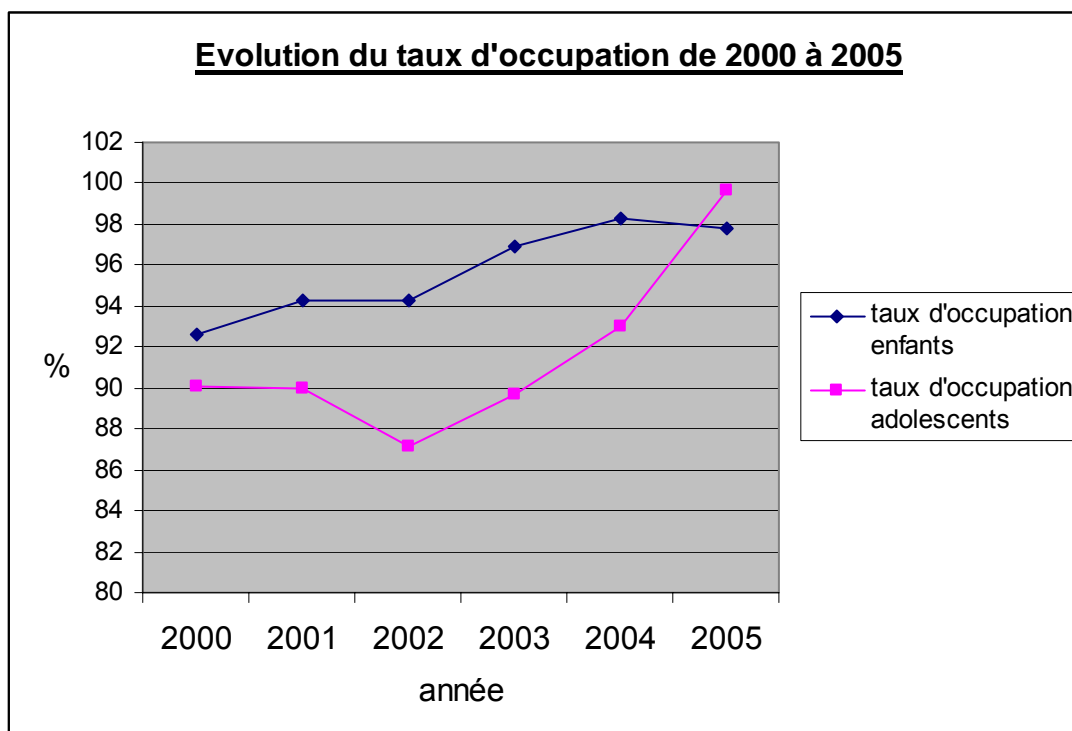
¹⁹ Fermeture du groupe de vie « Eist Heem » et du foyer pour filles « Claire Kieffer » des Maisons d'Enfants de l'Etat et ouverture d'un nouveau groupe de vie mixte pour adolescents ; Le groupe de vie pour enfants « Um Mouer » met dix places à disposition au lieu de huit tandis que le « Relais Maertenshaus » pour enfants en bas âge héberge six pensionnaires au lieu de sept pensionnaires.

Sept.	111	7	0	0	7	104	93,7 %
Oct.	111	9	0	0	9	102	91,9 %
Nov.	113 ²⁰	8	0	1	9	104	92,0 %
Déc.	113	6	0	2	8	105	92,9 %
							99,7 %

En 2005, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour adolescents a été de 99,7%.

3.4.3. Evolution du taux d'occupation

Evolution du taux d'occupation au cours des dernières années avec un nombre plus ou moins constant de lits réellement disponibles :



²⁰ voir remarque No. 19

4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2005

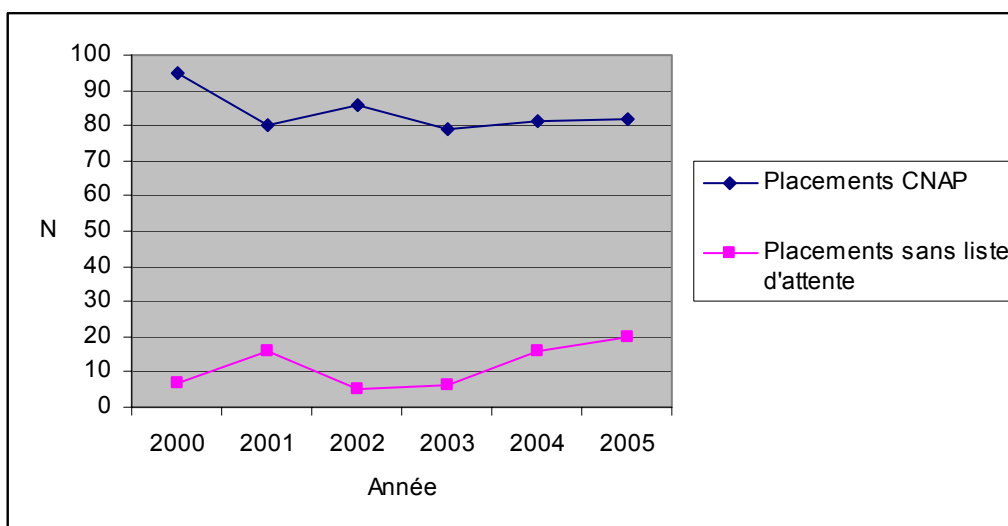
Outre les 82 placements à partir de la liste d'attente, 20 placements ont été réalisés sans l'intermédiaire de celle-ci (voir en annexe la répartition des placements selon les centres d'accueil classiques et les FADEPs). **Le total effectif des mineurs placés en 2005 s'élève donc à 102.**

Parmi les 18 placements qui n'ont pas suivi les procédures prévues par la Convention figurent :

- 13 placements d'urgence ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse respectivement le Parquet (à défaut de places libres dans les différents FADEPs) ;
- 7 placements volontaires pour dépanner une famille ou un jeune temporairement en situation de crise ;

Reste à noter que 123 mineurs ont été placés en institution thérapeutique ou autre structure à l'étranger. En outre, 50 filles et 57 garçons adolescents ont été placés aux deux centres socio-éducatifs de l'Etat notamment Dreibern et Schrasig²¹.

4.1. EVOLUTION DES PLACEMENTS REALISES VIA LA LISTE D'ATTENTE DE LA CNAP ET DES PLACEMENTS EFFECTUES SANS PASSER PAR LA LISTE D'ATTENTE



4.2. SEXE ET AGE

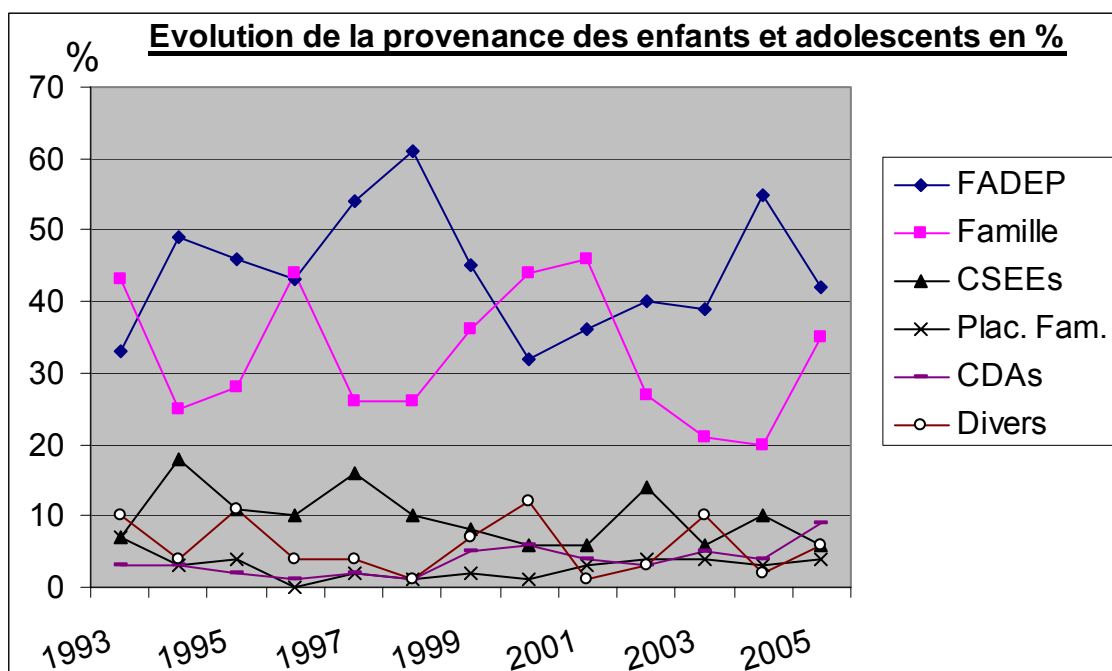
					Placements sans liste d'attente			
		Filles	Garçons	TOTAL	Filles	Garçons	TOTAL	TOTAL GENERAL
Petits enfants	de 0-2 ans	1	0	1	2	0	2	3
Enfants	de 2-4 ans	2	2	4	1	2	3	7
	de 4-6 ans	6	2	8	0	0	0	8
	de 6-12 ans	10	17	27	3	4	7	34
Adolescents	de 12-16 ans	12	13	25	3	3	6	31
	de 16-18 ans	11	6	17	1	1	2	19
TOTAL :		42	40	82	10	10	20	102

²¹ Fernand Boewinger, responsable des CSEEs Schrasig et Dreibern

4.3. PROVENANCE

4.3.1 Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2005

				Placements sans liste d'attente			TOTAL GENERAL
	Filles	Garçons	TOTAL	Filles	Garçons	TOTAL	
FADEPs	23	17	40	2	0	2	42
Famille	8	13	21	6	8	14	35
Centres d'acc. class. ²²	3	6	9	0	0	0	9
CSEEs ²³	4	2	6	0	0	0	6
Placement familial	2	1	3	0	1	1	4
FPA ²⁴	1	0	1	0	0	0	1
Psychiatre juvénile	1	0	1	0	0	0	1
IMP Belgique	0	1	1	0	0	0	1
Inconnue	0	0	0	2	1	3	3
TOTAL	42	40	82	10	10	20	102



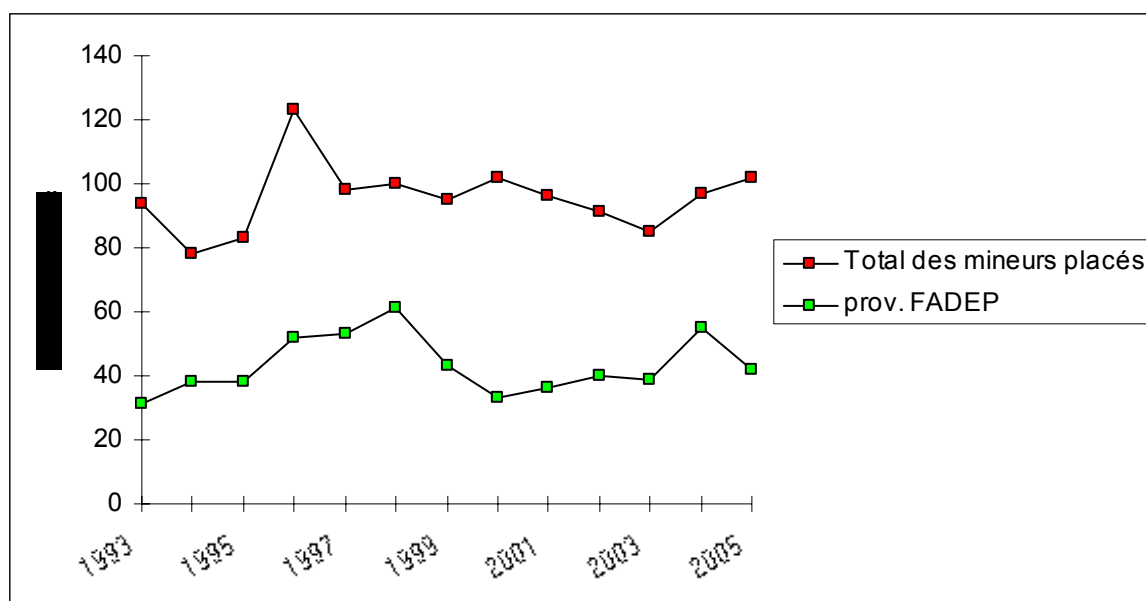
N.B. CSEEs = centres socio-éducatifs de l'Etat
 Plac.Fam. = placement familial
 CDAs = centres d'accueil classiques

²² = les Centres d'accueil classiques

²³ = les Centres Socio-Éducatifs de l'Etat Dreiborn et Schrassig

²⁴ = Foyer pour adultes

Le nombre d'enfants et d'adolescents en provenance d'un FADEP a augmenté au cours de ces dernières années pour diminuer de nouveau en 2005.



4.3.2. Communes d'où les enfants et adolescents placés proviennent

Actuellement, le Grand-Duché de Luxembourg compte 116 communes²⁵. D'après le STATEC²⁶, les communes les plus peuplées sont :

1. Luxembourg avec 76.400 habitants ;
2. Esch-sur-Alzette avec 28.000 habitants ;
3. Differdange avec 19.000 habitants ;
4. Dudelange avec 17.600 habitants ;
5. Pétange avec 14.600 habitants ;
6. Sanem avec 13.900 habitants ;
7. Hesperange avec 11.500 habitants ;
8. Bettembourg avec 9.200 habitants ;
9. Schifflange avec 8.100 habitants ;
10. Ettelbruck avec 7.400 habitants ;
11. Kayl avec 7.300 habitants.

Commune respectivement domicile de secours des enfants et adolescents placés en 2005 :

Communes	Année 2005		
	L. ²⁷	E. ²⁸	Nationalité inconnue
1. Luxembourg	12	4	0
2. Esch/Alzette	10	3	0
3. Differdange	6	1	0
4. Pétange	4	2	0
5. Bettembourg	3	0	0
6. Walferdange	3	0	0

²⁵ Source : <http://www.communes.lu> du SIGI – Syndicat Intercommunal

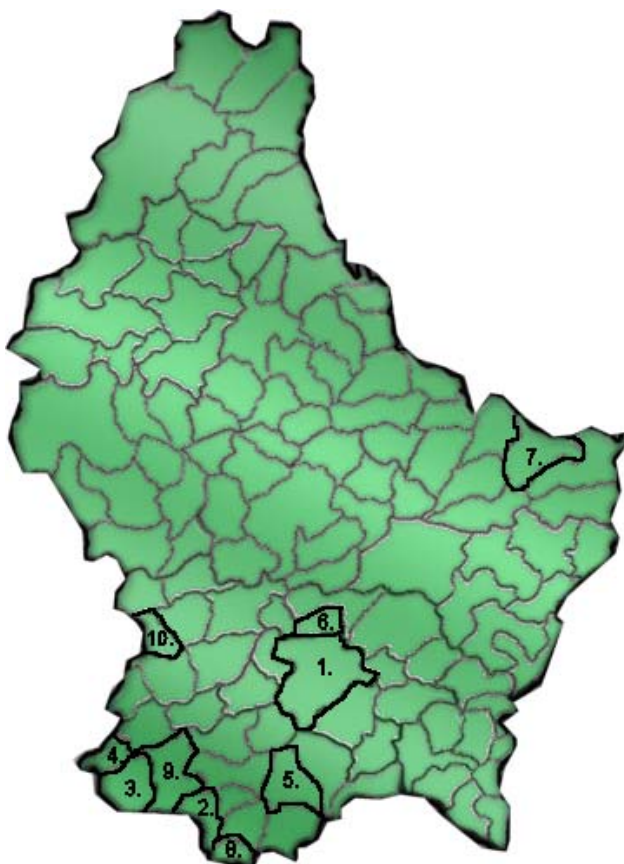
²⁶ Source : STATEC – le Luxembourg en chiffres, ISSN 1019-6471

²⁷ L = nombre de mineurs luxembourgeois (y compris les enfants avec une double nationalité p.ex. luxembourgeoise/italienne)

²⁸ E = nombre de mineurs étrangers

7. Echternach	2	0	0
<i>Année</i>	2005		
<i>Communes</i>	<i>L.²⁹</i>	<i>E.³⁰</i>	<i>Nationalité inconnue</i>
8. Rumelange	2	1	0
9. Sanem	2	1	0
10. Steinfort	2	0	0
11. Remich	1	0	0
12. Dudelange	1	0	0
13. Ettelbruck	1	0	0
14. Kayl	1	0	0
15. Dalheim	1	0	0
16. Waldbillig	1	0	0
17. Strassen	1	0	0
18. Wiltz	1	0	0
19. Remerschen	1	0	0
20. Beaufort	1	0	0
21. Dippach	1	0	0
22. Bissen	1	0	0
23. Schifflange	0	3	0
24. Troisvierges	0	4	0
25. Reisdorf	0	2	0
25. Steinsel	0	0	1
ETRANGER	2	0	0
Inconnue	0	1	0
<i>Total</i>	59	22	1
<i>Total des mineurs placés</i>	82		

La plupart des enfants et adolescents placés proviennent de communes situées dans le sud du pays :



²⁹ L = nombre de mineurs luxembourgeois (y compris les enfants avec une double nationalité p.ex. luxembourgeoise/italienne)

³⁰ E = nombre de mineurs étrangers

4.4. DEMANDEURS

On entend par "demandeur", la personne ou le service qui, en raison de sa profession, sa mission ou sa raison sociale, introduit une demande de placement auprès de la CNAP.

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
SCAS / Juge / Parquet	33	41 %	9	45 %	42	40 %
FADEPs	20	24 %	1	5 %	21	21 %
Famille	9	11 %	3	15 %	12	12 %
CSEE Dreibern et Schrassig	7	9 %	0	0 %	7	7 %
Placement Familial	4	5 %	1	5 %	5	5 %
Divers	3	4 %	2	10 %	5	5 %
Centres d'accueil classiques	2	2 %	0	0 %	2	2 %
Psychiatrie juvénile	2	2 %	0	0 %	2	2 %
Centres médico-sociaux	1	1 %	0	0 %	1	1 %
Education Différenciée	1	1 %	0	0 %	1	1 %
Mineur lui même	0	0 %	1	5 %	1	1 %
Inconnu	0	0 %	3	15 %	3	3 %
TOTAUX:	82	100 %	20	100 %	102	100 %

Bien qu'un nombre important des demandes de placement proviennent du SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) et des FADEPs, cela n'implique pas nécessairement que ces services soient les "demandeurs initiaux". La CNAP n'a dans la plupart des cas aucune indication sur la personne ou le service qui a contacté le SCAS ou le FADEP.

4.5. NATIONALITES

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons		
Luxembourgeoise ³¹	32	28	6	4	70	68 %
Portugaise	4	8	0	0	12	12 %
Française ³²	2	3	0	0	5	5 %
Bosniaque	2	0	0	0	2	2 %
Belge	1	0	0	0	1	1 %
Yougoslave	0	1	0	0	1	1 %
Inconnue	1	0	4	6	11	11 %
TOTAL :	42	40	10	10	102	100 %

³¹ y comprise nationalité « luxembourgeoise/marocaine »

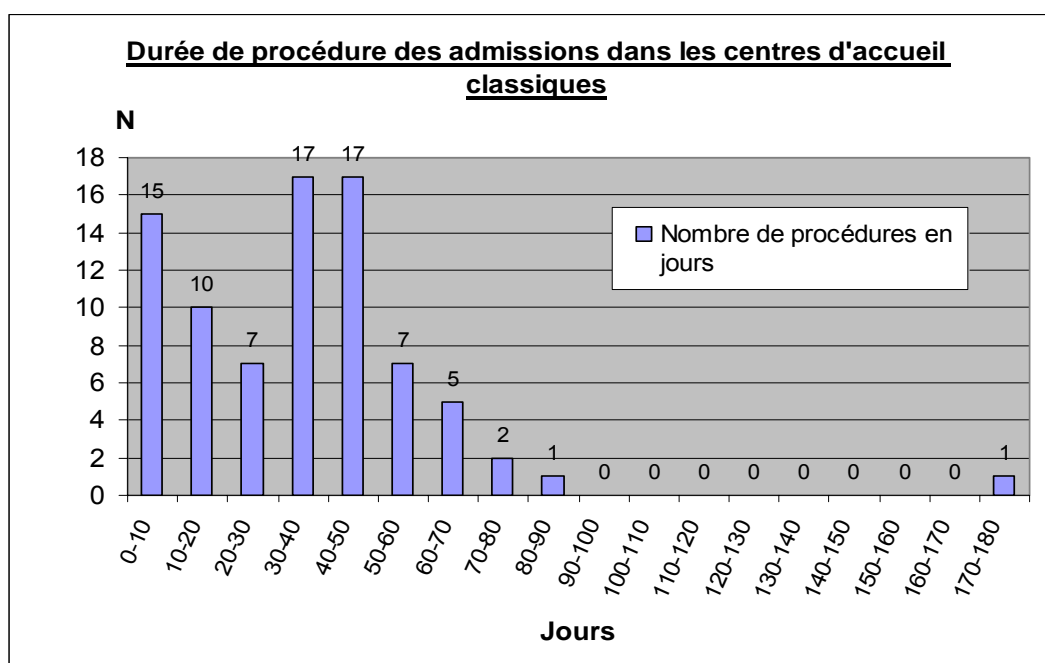
³² y comprise nationalité « française/italienne » et « française/luxembourgeoise »

5. DUREE DE PROCEDURE D'ADMISSION

On entend par durée de procédure d'admission le laps de temps entre la date d'envoi d'une demande de placement dans un centre d'accueil classique disposant d'une place libre et l'admission définitive.

En 2005, la durée moyenne des procédures d'admission dans les différents centres d'accueil classiques y inclus les Maisons d'Enfants de l'État est de 34,22 jours.

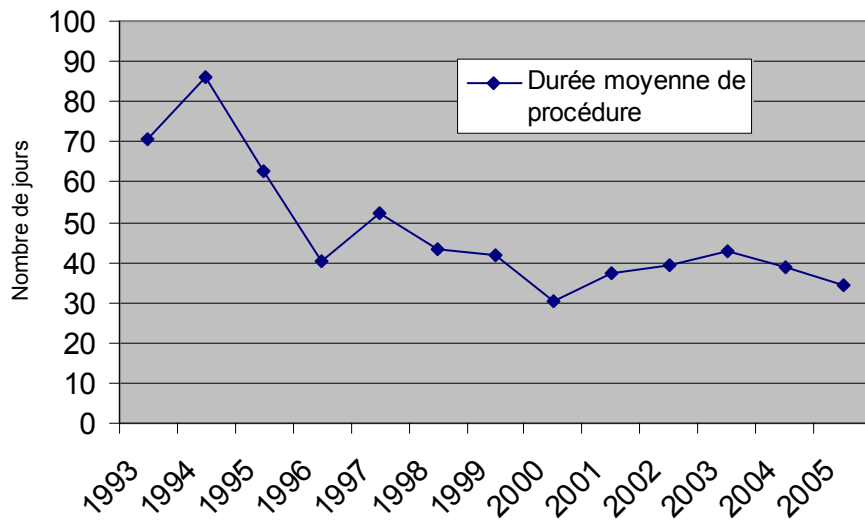
Parmi les 82 placements effectués (on ne tient pas compte des 20 placements réalisés sans le biais de la liste d'attente) figurent 4 cas où la durée de procédure était assez élevée c'est à dire 70 jours et plus. En effet, il s'agissait pour la plupart de demandes de placement de fratries à placer absolument ensemble et pour lesquels il s'avère souvent difficile de trouver plusieurs places dans un même centre d'accueil classique respectivement même groupe de vie.



En général, on peut dire que la durée des procédures d'admission dépend de beaucoup de facteurs, notamment:

- manque de places pour les différentes catégories d'âge,
- admission d'une fratrie de plusieurs enfants dans un même groupe,
- organisation respectivement planification de l'admission (-> attente d'un jugement etc.),
- date d'admission fixée par le demandeur professionnel et le centre d'accueil classique (p.ex. transfert pendant les vacances scolaires, transfert pour le début de l'année scolaire),
- les admissions "urgentes" dans les centres d'accueil classiques et les FADEPs.

**Evolution de la durée moyenne de procédure d'admission
dans les centres d'accueil classiques**



6. ENTREES ET SORTIES

6.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

6.1.1. Total des entrées et sorties en 2005 dans les centres d'accueil classiques

Institution	Places dispon.	Sorties	Entrées ³³	Placts. par la liste d'attente	Congés révoqués	Placements sans passer par la liste d'attente	Transferts ³⁴
CDA St. Joseph	11	1	1	1	0	0	1
Fondation de Colnet d'Huart	18	6	6	2	0	3	0
Fondation Kannerschlass	24	5	5	5	0	0	0
Foyer Ste. Claire	24	5	8	6	1	1	0
Foyer Ste. Elisabeth	29	8	8	5	0	3	0
Foyer Storm	8	5	6	4	0	1	1
Institut St. François	18	2	2	2	0	0	0
Institut St. Joseph	39	7	5	5	0	0	1
Jongenheem a.s.b.l.	64	9	19	18	0	1	0
Kannerheem Itzig	24	4	5	4	0	0	1
Kannerland	24	2	3	3	0	0	0
Maisons d'Enfants de l'Etat	70	20	19	13	0	6	18
SOS Kannerduerf Mersch ³⁵	45	18	19	14	0	5	5
TOTAL:	398	92	106	82	1	20	26

La différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties dépend de plusieurs facteurs:

- réduction temporaire de lits à cause de travaux de rénovation etc.;
- places restées disponibles au 31.12.2004;
- ouverture ou fermeture d'un groupe de vie ;
- sorties et entrées d'adolescents dans des logements pour jeunes adultes qui ne font pas partie du champ d'application de la CNAP.

³³ Entrées = placements par la liste d'attente + congés révoqués + placements sans passer par la liste d'attente

³⁴ Transferts = transferts internes ou transferts d'un mineur d'une place en régime FADEP sur une place en régime centre d'accueil du même gestionnaire ou transferts d'un mineur entre centres d'accueil ou transferts entre les centres socio-éducatifs de l'Etat et un centre d'accueil

³⁵ y compris Foyers Leir et Cales

6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques

En 2005, 92 enfants et adolescents ont quitté les centres d'accueil classiques. La durée de séjour de ces mineurs se répartit comme suit:

Durée du séjour	Nombre de mineurs quittant les CDAs
Entre 0 et 1 année	31
Entre 1 et 2 années	22
Entre 2 et 3 années	11
Entre 3 et 4 années	4
Entre 4 et 5 années	8
Entre 5 et 6 années	2
Entre 6 et 7 années	5
Entre 7 et 8 années	1
Entre 8 et 9 années	2
Entre 9 et 10 années	1
Entre 10 et 11 années	1
Entre 11 et 12 années	1
Entre 12 et 13 années	2
Entre 16 et 17 années	1
TOTAL :	92

6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques

Famille	40
Indépendant	14
Institution spécialisée à l'étranger	9
CSEE	9
Placement familial	5
Autre centre d'accueil classique	4
Logement encadré	3
FADEP ³⁶	1
Centre pénitentiaire de Luxembourg	1
Retour dans pays d'origine	1
Inconnue	5
TOTAL:	92

³⁶ = Foyer d'Accueil et de Dépannage

6.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

6.2.1 Total des entrées et sorties en 2005 dans les FADEPs

	Places disp.	Sorties	Entrées	Durée moyenne de séjour
FADEP St. Joseph	9	19	21	4,86 mois
FADEP Don Bosco	10	12	15	8,49 mois
FADEP Institut St. Joseph	10 ³⁷	18	19	4,41 mois
FADEP Ste. Élisabeth	3 ³⁸	6	5	7,65 mois
FADEP Bethlehem	10	23	23	3,09 mois ³⁹
TOTAL:	42	78	83	5,70 mois

Remarque :

Le Secrétariat Permanent de la CNAP ne dispose pas de données concernant les entrées et sorties du FADEP *Meederchershaus*. En effet, ce FADEP est conventionné avec le Ministère de l'Égalité des chances et, de ce fait, les dispositions de la Convention concernant les modalités de la CNAP ne lui sont pas applicables.

6.3. BILAN DE TOUS LES PLACEMENTS REALISES EN DATE DU 31.12.2005

424 enfants et adolescents étaient placés dans un centre d'accueil en date du 31 décembre 2005, dont:

- 325 enfants et adolescents dans les centres d'accueil classiques conventionnés ;
- 59 enfants et adolescents dans les Maisons d'Enfants de l'État ;
- 40 enfants et adolescents dans les 5 FADEPs (y compris les placements de jour).

³⁷ 2 places temporairement non disponibles

³⁸ Il s'agit uniquement de places pour bébés

³⁹ y compris les placements pendant la journée

7. PERSPECTIVES 2006

Au cours de l'année 2005, l'EGCA se proposait d'améliorer l'efficacité de la coordination entre les différents acteurs du travail social au Luxembourg.

Un volet de ce projet visait à réformer les procédures de prise en charge des situations de détresse par l'instauration d'un système de forums spécialisés. En effet, le projet surnommé AGORA ci-après, prévoit l'installation d'un logiciel spécialisé de gestion de forums qui sera mis en place à partir du mois de janvier 2006 sur le site de l'EGCA notamment www.egca.lu.

L'application AGORA remplace le système de l'envoi postal tel qu'il est actuellement appliqué par le Secrétariat Permanent de la CNAP c. à d. le Secrétariat Permanent transmet toute demande de placement qui lui est adressée aux centres d'accueil disposant de places libres.

En outre, le nouvel projet vise à mieux coordonner les services spécialisés autour d'une prise en charge d'enfants ou d'adolescents. L'idée est de garantir une mise en réseau des services sociaux existants afin d'assurer de l'aide aux mineurs en détresse aussi rapidement que possible.

P.ex. : à défaut de places libres dans les FADEPs et/ou centres d'accueil, un enfant pourrait être pris en charge par un autre service social assurant éventuellement un encadrement de toute la famille au sein du domicile parental jusqu'au moment de l'admission de l'enfant en centre d'accueil.

Dans une première phase, le projet AGORA concerne donc les institutions susceptibles d'accueillir ou d'encadrer des situations de familles ou de jeunes en détresse notamment les 13 centres d'accueil classiques et les 6 FADEPs du pays.

Afin d'apporter dès que possible de l'aide aux mineurs en détresse et en vue d'une collaboration plus étroite entre les services sociaux existants, les 3 services de placement familial et les services de suivi intensif comme p.ex. PAMO, FARÉ, Families First etc. sont également concernés et invités à participer au nouvel projet.

A partir du mois de mars 2006, l'application AGORA sera réellement lancée et un premier bilan sera établi après une phase-pilote de quelques mois.

Pour tous ceux qui aiment savoir plus sur le projet AGORA, peuvent télécharger le texte intégral (sous forme de fichier PDF) de la version du 09 décembre 2005 à partir du site de l'EGCA notamment www.egca.lu.

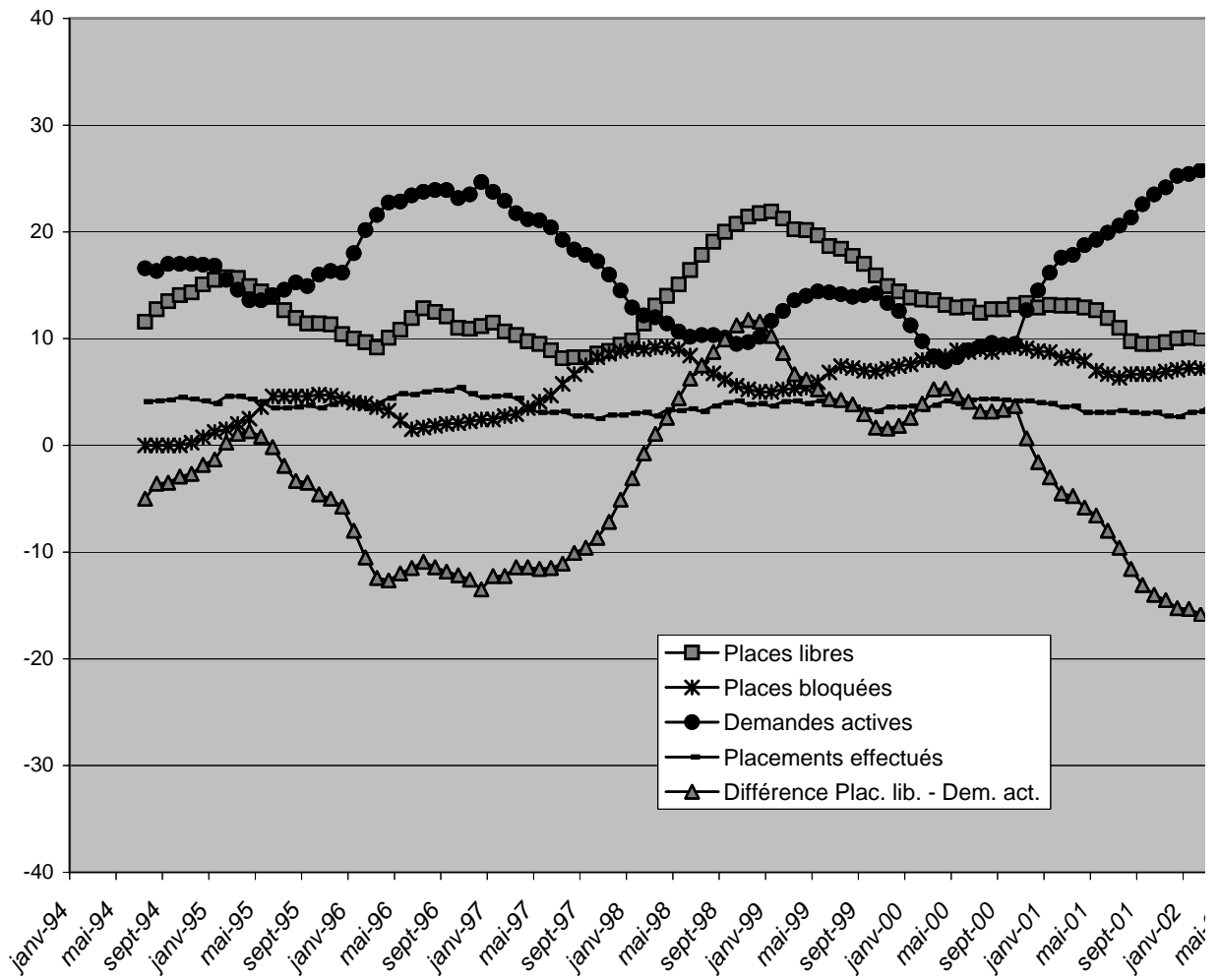
En résumé : buts prioritaires pour l'année 2006

- La coordination entre les différents acteurs du travail social au Luxembourg ;
 - avec réunions plénières « Plate-forme Centres d'Accueil, Internats et Placement Familial » ainsi que « Plate-forme Travail Social Ouvert » ;
 - et groupe de travail correspondant ;
- Lancement de l'application AGORA ;
 - avec l'instauration des forums « accueil enfants/adolescents avec hébergement jour et nuit », « FADEPs⁴⁰ », « Questions et problèmes concernant l'application AGORA » et autres ;

⁴⁰ FADEP = foyer d'accueil et de dépannage

Enfin, il reste à préciser que d'autres projets sont en train d'être élaborés par les différents gestionnaires de centres d'accueil sous le patronage du Ministère de la Famille (-> voir Rapport Annuel du Ministère de la Famille).

Moyennes mobiles Enfants



s

